



## **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

(articles L. 123-19 et R. 123-46-1 du code de l'environnement)

Consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale  
présentée par la SARL FOIE GRAS MARTEGOUTE en vue d'obtenir la régularisation  
administrative d'un abattoir situé à Salviac (46340)

**Durée de la consultation électronique** : 32 jours et sera ouverte du **11 octobre 2021 au 11 novembre 2021 inclus**.

### **Modalités de la consultation électronique** :

Le dossier soumis à la consultation électronique sera consultable sur le site internet des services de l'État dans le Lot à l'adresse suivante : <http://www.lot.gouv.fr/sarl-foie-gras-martegoute-salviac-a13399.html> ou à l'espace public numérique France Services à la médiathèque intercommunale, 2, place Marie Sudre à Salviac.

Un exemplaire papier du dossier sera déposé à la mairie de Salviac, à la sous-préfecture de Gourdon (46300) et à la Direction Départementale des Territoires du Lot à Cahors. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de ces administrations. En raison de la crise sanitaire liée au COVID 19, il est conseillé de les contacter avant tout déplacement.

Cette consultation électronique concerne les communes de Salviac, Gindou, Dégagnac, Cazals et Marminiac dans le département du Lot ainsi que les communes de Campagnac-Lès-Quercy, Florimont-Gaumier et Bouzic dans le département de la Dordogne.

Au cours de la consultation électronique, le public pourra adresser ses questions ou ses observations sous forme dématérialisée à l'adresse : [ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr](mailto:ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr) ou par voie postale à la Direction Départementale des Territoires du Lot, Unité des procédures environnementales, 127 Quai Eugène Cavaignac, 46009 Cahors, cédex.

À l'issue de la consultation électronique, une synthèse des observations sera rédigée et mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Lot à l'adresse suivante : <http://www.lot.gouv.fr/sarl-foie-gras-martegoute-salviac-a13399.html>

La décision prise par le préfet du Lot à l'issue de la procédure réglementaire sera un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter assortie de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

Toute information technique relative au projet peut être demandée à Monsieur Philippe MARTEGOUTE, gérant de la SARL FOIE GRAS MARTEGOUTE, par courriel : [philippe.martegoute@foiegras-martegoute.com](mailto:philippe.martegoute@foiegras-martegoute.com).

Fait à Cahors, le **14 SEP. 2021**

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental,

  
Jean-Pascal LEBRETON